



Bonnes résolutions n° 4 Calcul de prix de revient : (Vouloir) comprendre les indices de l'ITLB

C'est une (excellente) coutume de présenter ses vœux dans le courant du mois de janvier. Il est également d'usage de s'imposer quelques bonnes résolutions.

Pour certains acteurs industriels de référence, le transport de leurs marchandises est toujours trop cher.

Avec ses bons vœux de bonne santé économique, l'UPTR a présenté à la FEB et à l'UWE ainsi qu'aux principales fédérations industrielles (Febelcem, Fediecx, Fevia, Energia, Essencia, Comeos), la suggestion d'une bonne résolution pour l'année 2024 :

Comprendre et interpréter correctement les indices (neutres et objectifs) de l'ITLB.

Pour ce faire, l'UPTR leur a transmis les trois notes d'informations ci-après :

- 1° **Nouveau modèle de calcul des indices ITLB (2022)**
- 2° **Indices ITLB : Explications techniques**
- 3° **Différence entre « prévisions » et « indices »**

L'UPTR estime, par ailleurs, que parmi les bonnes résolutions que certaines sociétés (cotées en bourse ...) pourraient prendre, figure assurément la prise de conscience du fait juridique qu'offrir un prix abusivement bas est pénalement répréhensible. L'**abus de position dominante** également !

A leur attention, l'UPTR rappelle les éléments suivants (bien connus de la FEB, de l'UWE et de leurs membres) :

- Extension, en 2024, de 686 km du réseau flamand soumis à la taxation kilométrique (voyez notre flash n° 51 du 28/08/2023)
- Augmentation, au 1^{er} juillet 2023, du montant du prélèvement kilométrique wallon
- Indexation annuelle de la taxe kilométrique (voyez les tarifs au 01.01.2024 dans notre flash n° 75 du 21/11/2023).
- Indexation automatique des salaires (10,96% en 2023 et 1,83% en 2024)
- Diminution des montants d'accises remboursables ('diesel professionnel'), cf. notre flash n° 74 du 21/11/2023.
- Explosion du prix des véhicules, des assurances et des frais généraux, tels que décrits par l'ITLB dans ses prévisions 2024 (voyez notre flash n° 78 du 29/11/2023).

National général - Janvier 2024 (Base 100 = 31 décembre 2021)

	Indice du mois		Part <i>du coût total</i>	Evolution		
				moyenne mobile sur		
				sur base mensuelle	3 mois	sur base annuelle
Indice total	121,96		100%	1,93%	1,33%	4,09%
Carburant	114,25		19,83%	-1,62%	-5,59%	-6,74%
<i>dont taxes et accises sur diesel</i>		92,64	5,64%	0,00%	0,00%	31,76%
<i>dont accises récupérables</i>		77,42	-1,78%	-5,64%	-5,64%	320,16%
Pneumatiques	110,33		2,32%	0,48%	1,40%	1,98%
Réparation, révision, entretien	114,19		2,87%	0,19%	0,27%	6,87%
Amortissement véhicule	122,50		8,65%	3,20%	3,20%	3,20%
Personnel roulant	121,31		35,56%	1,83%	2,43%	2,77%
Assurance véhicule	118,56		3,58%	0,00%	0,58%	3,69%
Assurance CMR/exploitation	109,00		0,78%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres coûts directs véhicule	102,77		0,40%	0,00%	0,00%	0,00%
Financement	138,57		4,32%	2,81%	2,81%	22,10%
Frais généraux	113,68		8,60%	1,18%	1,20%	6,99%
Coûts spécifiques	140,09		7,68%	14,60%	14,60%	26,83%
Coût de congestion	160,85		5,42%	1,83%	2,14%	17,57%
Indice sans carburant	124,03			2,85%	3,20%	7,17%
Indice sans taxe kilométrique	120,66			1,00%	0,36%	2,56%
Indice sans carburant ni taxe kilométrique	122,54			1,74%	2,12%	5,44%
Indice sans coût de congestion	120,29			1,93%	1,28%	3,41%

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les indices de l'ITLB du mois (transport national général) de janvier 2024 fassent état d'une augmentation de 1,93 % par rapport au mois de décembre 2023 (2,85 % pour l'indice 'hors carburant') et de 21,96 % par rapport à la date de référence de décembre 2021.

Bonne année, bonne santé (économique) pour tous !

Michaël Reul
Secrétaire général